

Avis d'appel public à la concurrence MP 2023-12

TRAVAUX

FOURNITURES

SERVICES

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE - 17, boulevard du roi Jérôme - 20181 AJACCIO Cedex 1

Téléphone : 04.95.51.77.77 - Fax : 04.95.51.14.40

Adresse internet : <http://www.corsica-pro.com> E-Mail : mpublics@atc.corsica

Activité(s) principale(s) : Tourisme -Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs. - **Profil acheteur** : <http://www.achatspublicscorse.com>

L'avis concerne un accord-cadre.

Objet de l'accord-cadre : *Hébergement et infogérance du système d'information de l'écosystème numérique de l'Agence du tourisme de la Corse et autres prestations associés* - Dans le cadre de sa stratégie numérique, l'Agence du Tourisme de la Corse souhaite avoir recours à des services d'hébergement externalisé et d'infogérance pour tout ou partir de son système d'information.

Référence à la nomenclature européenne (CPV) principal	72415000-2: Services d'hébergement pour l'exploitation de sites WWW.
---	---

Lieu principal d'exécution : AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE Code NUTS : FRM01

Procédure : MAPA- Accord-cadre à bons de commande monoattributaire, passé par un pouvoir adjudicateur avec montant maximum et sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande, en application de l'article R2162-2 alinéa 2 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique.

Type d'accord-cadre de services : Services courants hors services sociaux, spécifiques et juridiques

Durée : L'accord-cadre a une durée initiale de **12 mois**. L'accord cadre est reconductible de manière tacite trois fois, par période de 12 mois, sans que la durée totale n'excède pas 48 mois. Le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction tacite définie ci-avant.

Type de prix : Un marché public à prix mixtes est un marché combinant les deux formes de prix : prix forfaitaire commandé à l'unité et prix unitaires.

Les bons de commande ne comportent pas de montant minimum annuel. Le montant maximum annuel des prestations est de :

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de **50 000 euros HT**.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de **50 000 euros HT**.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de **50 000 euros HT**.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°3 est de **50 000 euros HT**.

Délivrance du DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur <https://www.achatspublicscorse.com/> avec référence ATC/ **MP 2023-12**

Critères d'attribution :

Candidature : Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont précisés à l'article 10.2 du règlement de la consultation :

Offre : Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés ci-dessous (notés sur 20) :



1. Critère Prix des prestations pondéré à 30 %.

2. Critère Valeur technique pondéré à 70 %.

Le détail de notation du critère prix et de pondération des sous critères du critère Valeur technique sont détaillés à l'article 13.1 du R.C

Modalités essentielles de financement et de paiement : Fonds propre. Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours. Règlement par Mandat administratif.

Délivrance du dossier de consultation des entreprises

L'accès aux documents de la consultation est gratuit, complet, direct et sans restriction sur le site : <https://www.achatspublicscorse.com>. Les conditions sont détaillées à l'article 9 du R.C.

Conditions de transmission des candidatures et des offres :

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com> **Référence :** MP 2023-12

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée. La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée. L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé. Les conditions sont détaillées à l'article 11 du R.C.

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montepiano

20407 BASTIA

France

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

*Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision, conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative.

*Référé précontractuel, effectué avant conclusion du marché : (art. L. 551.1 Code de Justice Administrative).

*Référé contractuel effectué après conclusion du contrat : articles L 551. 13 à L.551.16 du code de justice administrative.

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le jeudi 14 décembre 2023

Date limite de réception des offres : Le mercredi 17 janvier 2024 à 12 heures (heure française)

Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres

Cette consultation sera publiée sur les supports suivants :

BOAMP, Corse-Matin, www.achatspublicscorse.com, www.corsica-pro.com.